

N°2018-03-02

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2018

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELE, M. Jean-Marc LE RUDULIER (sauf délibération n° 2018-03-01), M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN et

Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS (sauf délibération n° 2018-03-01), M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n° 2018-03-01), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN.

Absents excusés :

M. Claude JAMATI a donné pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL,
M. Philippe BAUD a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
M. Gilles CURTI a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL,
Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,
Mme Coralie BELMER a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
M. François LAMBERT a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,
Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,
M. Arnaud HOURDIN,
Mme Corinne BEBIN,
M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Florence MELLOR,
M. Laurent DELAPORTE,
M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : **Mme Caroline DOUCERAIN**

Date de convocation : 20 mars 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 28 mars 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Budget primitif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Exercice budgétaire 2018.**

M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du préambule.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-7, L.2312-1 à L.2312-3, L.5211-36 et L.5216-8 ;

Vu la délibération n° 2017-03-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 mars 2017 relative au budget primitif 2017 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2017-12-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 décembre 2017 relative notamment à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-02-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 13 février 2018 relative au débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2018-03-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 relative aux rapports 2017 de la communauté d'agglomération en matière de développement durable, d'égalité femmes/hommes et d'activité ;

Vu le tableau des résultats de l'exécution 2017 et la balance visée par le comptable public ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et personnel du 14 mars 2018.

- Lors de sa séance du 13 février 2018, le Conseil communautaire a débattu et pris acte du rapport sur les orientations du budget 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, présenté par le Vice-président aux finances.

Suite à cette étape réglementaire préalable, le Conseil communautaire doit aujourd'hui se prononcer sur le budget primitif de l'Intercommunalité.

- Au vu des grands axes détaillés dans le rapport de présentation réglementaire joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil d'adopter le budget primitif 2018 dont la synthèse vous est présentée.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 178 416 000 € et en investissement à 21 984 826,65 € (reports inclus).

Afin de lui permettre d'équilibrer son budget primitif sans augmenter les taux d'imposition et sans recourir à l'emprunt, Versailles Grand Parc a décidé de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice budgétaire 2017 (excédent de la section de fonctionnement), comme l'y autorise la réglementation comptable, sous réserve de disposer d'un tableau des résultats et d'une balance visée par le comptable (documents joints à cette délibération).

Pour l'année 2017, l'excédent de la section de fonctionnement s'établit, en arrondi, à 14,3 millions €.

Il est proposé que cet excédent soit utilisé comme suit :

- 3,2 millions € sont destinés à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement de 2018, compte tenu des restes à réaliser,
- 11,1 millions € permettent de couvrir le besoin d'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif de 2018, dont 4,1 millions € contribuent à l'autofinancement des investissements.

En plus détaillé cela donne :

En euros	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat 2017				
Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2017		14 322 840,31		4 790 207,26
Reports			8 001 826,65	
Excédent de fonctionnement affecté pour couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement		- 3 211 619,39		3 211 619,39
Résultat 2017 anticipé	-	11 111 220,92	8 001 826,65	8 001 826,65

Le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif 2018 par chapitre, conformément à la maquette budgétaire officielle jointe à la présente délibération.

Il est précisé que le vote des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération distincte du vote du budget, présentée lors d'un prochain Conseil, conformément à l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales. La liste des subventions n'est ainsi pas annexée au budget primitif dans ce but.

La délibération relative au rapport sur la situation interne et territoriale de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en matière de développement durable et sur le rapport égalité femmes/hommes, précédemment présentée lors de cette séance du Conseil, sera également transmise avec le budget au représentant de l'Etat dans le département.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) de préciser que le résultat provisoire de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2017 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, d'un montant de 14 322 840,31 €, est repris à la ligne budgétaire 1068 : « excédents de fonctionnement capitalisé » pour 3 211 619,39 € et à la ligne budgétaire 002 : « résultat de fonctionnement reporté » pour 11 111 220,92 € ;
- 2) de voter le budget primitif 2018 de Versailles Grand Parc, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 3) d'adopter le budget primitif ci-joint de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2018 arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

en euros	Fonctionnement		Solde fct R - D	Investissement		Solde invt R - D	Solde global R - D
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
Proposition de reports				8 001 826,65		- 8 001 826,65	- 8 001 826,65
001 - Solde d'investissement reporté					4 790 207,26	4 790 207,26	4 790 207,26
002 - Solde de fonctionnement reporté		11 111 220,92	11 111 220,92				- 11 111 220,92
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé					3 211 619,39	3 211 619,39	3 211 619,39
A / Sous-total résultat 2017 anticipé	-	11 111 220,92	11 111 220,92	8 001 826,65	8 001 826,65	-	11 111 220,92
mouvements réels	169 733 000,00	166 804 779,08	- 2 928 220,92	13 383 000,00	5 200 000,00	- 8 183 000,00	- 11 111 220,92
mouvements d'ordre	8 683 000,00	500 000,00	- 8 183 000,00	600 000,00	8 783 000,00	8 183 000,00	-
B / Sous-total BP 2018 hors affectation du résultat 2017	178 416 000,00	167 304 779,08	- 11 111 220,92	13 983 000,00	13 983 000,00	-	- 11 111 220,92
C / Cumul équilibre BP 2018 avec résultat 2017 repris par anticipation (A + B)	178 416 000,00	178 416 000,00	-	21 984 826,65	21 984 826,65	-	-

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (2 voix contre de Mme Zenon et M. Durand, 2 abstentions de M. Siméoni et M. Vuilliet).

Certifié exécutoire suite à l'affichage le :

2 8 MARS 2018

Et à la transmission en Préfecture le :

- 3 AVRIL 2018

Pour le Président,
Par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur général des services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180327-2018-03-02-DE

Numéro de l'acte : 2018-03-02
Date de décision : mardi 27 mars 2018
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Budget primitif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Exercice budgétaire 2018.
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Armelle SALVADOR
AR reçu le : 03/04/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180327-2018-03-02-DE
Document principal : 2018-03-02 - BP 2018.pdf

Pièces jointes :

2018-03-02 annexe - BP 2018 - Présentation synthétique.pdf
2018-03-02 annexe - BP 2018 - Résultat définitif 2017 visé par la TP.pdf
2018-03-02 annexe - BP2018 - Rapport de présentation.pdf
2018-03-02 annexe - BP 2018 - signatures.pdf

Historique :

03/04/18 10:08	En cours de création	
03/04/18 10:21	En préparation	Armelle SALVADOR
03/04/18 10:59	Reçu	Armelle SALVADOR
03/04/18 10:59	En cours de transmission	
03/04/18 15:25	Transmis en Préfecture	
04/04/18 09:59	Accusé de réception reçu	